

N°D2017-06.02
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	20
En exercice :	20
Présents :	18
Absents :	2
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-sept et le 9 juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, Mme GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. ANGELIER Fabrice, CODEX Joël, M. DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, M. VUILLEROD René.

Excusés : Mme MARCHANT Nathalie donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles
M. BERNEL donne pouvoir à M. JACQUET Yves

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : LITIGE LOYER FEVRIER 2017 M. FRANQUIN ST BOIS

Monsieur le Maire rappelle,

Que suite à une consommation excessive d'électricité à cause d'un branchement défaillant. Nous avons demandé l'intervention d'EDF qui a constaté que cette installation défectueuse à causer une surcharge de facturation. En conséquence, pour être équitable envers notre locataire et considérant que le bailleur se doit d'une location avec un équipement conforme, nous suggérons d'accorder une régularisation de ce fait et proposons de procéder à l'annulation du loyer de Février 2017 pour compenser ces dépenses non justifiées.

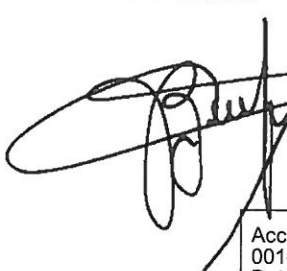

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer en ce sens,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et demande à Monsieur le Maire de procéder à l'annulation du loyer de février pour compensation de ce désordre.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.

Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20170609-D2017-06-02-DE
Date de télétransmission : 12/06/2017
Date de réception préfecture : 12/06/2017